



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Torcy

Bureau des Etrangers et de l'Accueil

Documents nécessaires à présenter pour un renouvellement en tant que salarié

Votre dossier ne doit comporter aucune agrafe et vos documents originaux doivent également être photocopiés ou imprimés obligatoirement au format A4

- **Passeport** : L'original et copies lisibles des pages relatives :
 - à l'état-civil
 - aux dates de validité
 - aux cachets d'entrée en France (ceux figurants uniquement sur votre passeport actuel)
 - visas.

- La copie de **vosre acte de naissance** avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance. (1ere demande de carte de séjour)

- Vosre **titre de séjour actuel**.

- **Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois à vosre nom et prénom** :
 - facture ou attestation de contrat d'électricité de gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet, quittance de loyer, attestation d'assurance du logement.
 - **en cas d'hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou **de sa carte de séjour à la bonne adresse** et copie du justificatif d'adresse désigné ci-dessus de l'hébergeant ainsi que la copie des 2 pages de vosre attestation de la sécurité sociale de moins de trois mois à la bonne adresse
 - Attestation de domiciliation établie par un organisme agréé par le préfet de Seine-et-Marne **en cours de validité** ;
 - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois.

- **3 photographies** d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm - norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005). Photos sur fond blanc ou porter des vêtements clairs.

Salarié

1^{er} renouvellement :

Si vous occupez toujours l'emploi qui a justifié la délivrance de la dernière autorisation de travail :

- **L'autorisation de travail correspondant au poste occupé** (Cette demande se dépose sur la plateforme en ligne par l'employeur : administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr)
- Attestation d'emploi établie par l'employeur et copie des 3 derniers bulletins de paie
- Dernier avis d'imposition

Si l'étranger n'occupe plus d'emploi :

L'attestation du premier employeur destinée à Pôle Emploi justifiant la rupture du contrat de travail.

L'avis de situation individuelle établi par pôle emploi

Si l'étranger a changé d'emploi :

- L'attestation du premier employeur destinée à Pôle Emploi justifiant la rupture du contrat de travail.
- L'autorisation de travail correspondant au poste occupé (Cette demande se dépose sur la plateforme en ligne par l'employeur : administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr)
- Dernier avis d'imposition

2^{ème} renouvellement :

- Attestation d'emploi établie par l'employeur et copie des 3 derniers bulletins de paie et du contrat de travail
- **L'autorisation de travail correspondant au poste occupé** (Cette demande se dépose sur la plateforme en ligne par l'employeur : administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr) Dernier avis d'imposition

Travailleur temporaire

Cas du bénéficiaire d'un contrat de travail à durée déterminée (hors détachement)

Si vous poursuivez l'exécution de votre contrat à durée déterminée qui a justifié la délivrance de votre autorisation de travail :

L'autorisation de travail correspondant au poste occupé (Cette demande se dépose sur la plateforme en ligne par l'employeur : administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr)

Attestation d'emploi établie par l'employeur et copie des 3 derniers bulletins de paie.

Si vous souhaitez exercer un autre emploi sous contrat a durée déterminée :

L'autorisation de travail correspondant au poste occupé (Cette demande se dépose sur la plateforme en ligne par l'employeur : administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr)

Cas du salarié détaché uniquement pour les algériens

Si vous poursuivez l'exécution de la mission qui a justifié la délivrance de l'autorisation de travail dans le cadre de votre détachement :

L'autorisation de travail correspondant au poste occupé ((Cette demande se dépose sur la plateforme en ligne par l'employeur : administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr)

Attestation d'emploi établie par l'employeur ou copie des 3 derniers bulletins de paie.

Lorsque l'employeur sollicite la prolongation du détachement au-delà de la durée initiale :

Dossier de demande d'autorisation de travail correspondant à la prolongation de la mission et constitué par l'employeur (avec le formulaire de demande d'autorisation de travail pour un salarié étranger correspondant à la nature de l'activité salarié (CERFA n° 15186*01, ou 15188*01 pour le salarié détaché) ainsi que les documents listés par l'arrêté INTV1629674A du 28 octobre 2016 fixant la liste des pièces à fournir pour l'exercice, par un ressortissant étranger, d'une activité professionnelle salarié (Journal officiel du 30 octobre 2016)).

Stagiaire

Convention de stage initiale ou le cas échéant avenant prolongeant le stage visés favorablement par le service de la main d'œuvre étrangère ou, à défaut l'accusé de réception attestant que la demande de visa de l'avenant a été effectuée..

Attestation d'emploi établie par l'employeur et copie des 3 derniers bulletins de paie.

Scientifique

Convention d'accueil signée avec un organisme public ou privé ayant une mission de recherche ou d'enseignement supérieur préalablement agréé.

contrat de travail en cas d'inscription en thèse

Si lors de votre demande de renouvellement de titre de séjour temporaire vous souhaitez demander une carte pluriannuelle ou accéder à la carte de résident

Les agents qui vous recevront vérifieront dans un premier temps votre ancienneté sur le territoire national sous couvert d'un titre de séjour et ce au regard de votre statut et de votre nationalité. C'est une condition indispensable.

Ensuite vous devrez présenter :

- vos diplômes de niveau A2 (DELF ou diplôme obtenu en France de Niveau V)
- Attestations délivrées par l'OFII (Contrat d'intégration républicaine...).

Enfin, les agents solliciteront l'avis de votre maire (vous pourriez être reçu en mairie dans un délai de 2 mois) et demanderont votre casier judiciaire.

L'accès à la carte de résident est automatique dans certains cas.



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des Etrangers et de l'Accueil

DECLARATION DE COMMUNAUTE DE VIE

Le (a) déclarant(e) (NOM Prénom) :

Né(e) le :à

Et son conjoint (NOM Prénom) :

Né(e) le :à

Déclarent sur l'honneur en présence du représentant du Préfet de la Seine et Marne que la communauté de vie n'a pas cessé entre eux.

Fait à.....le.....

Signature du (de la) déclarant(e)

Signature du conjoint

L'article 441-6 du code pénal dispose :

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des Etrangers et de l'Accueil

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON POLYGAMIE

Je soussigné(e) (NOM ET PRENOMS) :

NOM D'EPOUSE :

Né(e) le : à :

Domicilié(e) :
.....
.....
.....

DECLARE SUR L'HONNEUR NE PAS VIVRE EN FRANCE EN ETAT DE POLYGAMIE.

Fait à.....le.....

Signature du déclarant

L'article 441-6 du code pénal dispose :

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

